



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20110307-14336-DE-1-1_0
Date de signature : 08/03/11
Date de réception : mardi 8 mars 2011
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2011.195**

Séance publique du

7 mars 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : CRÉATIONS D'EMPLOIS A L'EFFECTIF MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE

Le 07/03/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le Mardi 1er Mars 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESEA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Jacques AGOPIAN à Mme Michelle EINAUDI, Mlle Odile BARBAT-BLANC à M. Francis TAULAN, M. Maurice CHAZEAU à M. Eric CHEVALIER, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE à Mme Catherine SILVESTRE, M. Christian LOUIT à M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à Mme Fleur SKRIVAN, Mme Arlette OLLIVIER à Mme Danièle BRUNET

Excusés sans pouvoir :

M. Robert FOUQUET

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



01.11

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Finance - Programmation
- Informatique et RRH
Département Ressources
et Relations Humaines
Service Effectifs, Mobilité
et Recrutements/Insertion

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 07/03/11

RAPPORTEUR : Mme Maryse JOISSAINS MASINI

Politique Publique : GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : CRÉATIONS D'EMPLOIS A L'EFFECTIF MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX EN
PROVENCE - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La présente délibération est destinée à mettre à jour le tableau des effectifs municipaux en tenant compte des différents mouvements concernant la gestion administrative du personnel à savoir :

I – EMPLOI DE JOURNALISTE

Afin d'accompagner les différents projets de communication à destination de la population de la Ville d'Aix en Provence, il y a lieu d'ouvrir un poste de journaliste, chargé de la rédaction d'articles et de sujets d'information en vue d'actualiser le site internet officiel de la Mairie et toute autre publication de la ville, en application de l'article 3 alinéa 5 & 7 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions relatives à la Fonction Publique Territoriale.

En cas d'absence de fonctionnaire titulaire disposant des compétences nécessaires pour occuper ce poste, cet agent sera recruté par référence au cadre d'emploi des attachés territoriaux vacant à l'effectif municipal.

Dans cette hypothèse, la rémunération sera adossée à la grille indiciaire du cadre d'emploi des attachés territoriaux (attaché, attaché principal, directeur), comprise entre l'IM 349 et l'IM 798, en fonction de l'expérience professionnelle et des diplômes détenus par le (la) candidat (e).

Cette création de poste prendra effet à compter du 1^{er} Mai 2011.

II – RESORPTION DES EMPLOIS PRECAIRES : DECISION CMP DU 4 FEVRIER 2011

GRADE D'ACCES	NOMBRE DE CREATIONS	EFFECTIF
ADJOINT TECHNIQUE DE 2^{ème} CLASSE	5	<u>Création</u> de 5 emplois d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} Mars 2011.

Je vous demande donc, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER des créations**, d'emplois sus énoncées sachant qu'elles entraîneront une incidence financière toutes charges comprises s'élevant à 132 804 € (Cent trente deux mille huit cent quatre euros) inscrite au Budget 2011 de la Ville Chapitre 920 20 article 64 111 "Rémunération Principale du Personnel Titulaire ", et 64 131 "Rémunération Principal du Personnel Non Titulaire " qui présente les disponibilités suffisantes.

**2011.195 - CRÉATIONS D'EMPLOIS A L'EFFECTIF MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE**

Présents et représentés	: 54
Présents	: 46
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 10 Mars 2011
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**